



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

HERAULT TOURISME

Association de loi 1901

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Maison du Tourisme Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Maison du Tourisme Avenue des Moulins 34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



Convention entre le Conseil Départemental de l'Hérault et Hérault Tourisme

- *Entité concernée :*
Conseil Départemental de l'Hérault
- *Administrateur intéressé :*
Madame Cassar, Conseillère Départementale,
Présidente d'Hérault Tourisme, élue le 2 Août 2021
- *Nature et objet :*
Convention fixant le cadre global de l'intervention d'Hérault Tourisme pour l'année 2023, prévoyant la dotation départementale globale de financement du fonctionnement et la mise à disposition de locaux et de moyens humains par le Conseil Départemental de l'Hérault à l'association.
- *Modalités :*
 - o Dotation départementale : 3.510.000 €,
 - o Moyens humains mis à disposition : 123.666 €,
 - o Locaux mis à disposition : 113.880 €.

Participation aux actions Marketing 2023 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et Montpellier Métropole

- *Entité concernée :* Montpellier Méditerranée Métropole et Office de Tourisme Montpellier Méd. Métropole
- *Administrateurs intéressés :*

Madame Cassar et Monsieur Meunier, membres du Conseil Communautaire de Montpellier Métropole.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 2.000 € pour l'exercice 2023.
Participation financière de l'OT Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 23.500 € pour l'exercice 2023.

HERAULT TOURISME Association de loi 1901



Convention de Partenariat en matière de marketing entre Hérault Tourisme et Sète Agglopôle Méditerranée pour l'année 2023

- *Entité concernée :*
Sète Agglopôle Méditerranée - Office de Tourisme Intercommunal
- *Administrateurs intéressés :*
Madame Calueba et Madame Fabre de Roussac, membres du Conseil Communautaire de Sète Agglopôle Méditerranée élues le 2 août 2021
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de Sète Agglopôle Méditerranée à hauteur de 38.149 € pour l'exercice 2023.

Participation aux actions Marketing 2023 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon
- *Administrateur intéressé :*
Madame Moulin Traffort, membre de l'Office de Tourisme de Mauguio Carnon élue le 2 août 2021
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon à hauteur de 11.300 € pour l'exercice 2023.

Participation aux actions Marketing 2023 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal du Pays de Lunel

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal du pays de Lunel
- *Administrateur intéressé :*
Monsieur Boisson, Président de l'Office de Tourisme du pays de Lunel
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal Du pays de Lunel à hauteur de 17.900 € pour l'exercice 2023.

HERAULT TOURISME Association de loi 1901



Participation aux actions Marketing 2023 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup
- *Administrateur intéressé :*
Mme Michèle Lernout, Vice-Présidente de la Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup à hauteur de 20.176 € pour l'exercice 2023.

Participation aux actions Marketing et observation 2023, et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme La Domitienne

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme La Domitienne
- *Administrateurs intéressés :*
Madame Sorini, Directrice de l'Office de Tourisme de La Domitienne.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme La Domitienne à hauteur de 18.500 € pour l'exercice 2023.

Participation aux actions Marketing et observation 2023 entre Hérault Tourisme et Sydel Pays Cœur d'Hérault

- *Entité concernée :*
Sydel Pays Cœur d'Hérault
- *Administrateur intéressé :*
Monsieur Carceller, Président de la commission Tourisme du Pays Cœur d'Hérault.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de Pays cœur d'Hérault à hauteur de 11.800 € pour l'exercice 2023.

Participation aux actions Marketing et observation 2023 entre Hérault Tourisme, la Communauté des Communes Vallée de l'Hérault et l'OT Saint Guilhem le Désert.

- *Entité concernée :*
Communauté des Communes Vallée de l'Hérault et l'OT Saint Guilhem le Désert

HERAULT TOURISME Association de loi 1901



- *Administrateur intéressé :*

M. Claude Carceller, Vice-Président de la Communauté des Communes Vallée de l'Hérault et Président de l'Office de Tourisme Saint Guilhem le Désert - Vallée de l'Hérault.

- *Nature, objet et modalités :*

Participation du Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à hauteur de 3 500€ et participation de l'OT Saint Guilhem de Désert - Vallée de l'Hérault à hauteur de 3 852€ pour l'exercice 2023

Participation aux actions Marketing et observation 2023 entre Hérault Tourisme et la Communauté des Communes Lodévois et Larzac.

- *Entité concernée :*

Communauté des Communes Lodévois et Larzac

- *Administrateur intéressé :*

Mme Gaëlle Lévêque, Vice-Présidente du Communauté de Communes Lodévois & Larzac

- *Nature, objet et modalités :*

Participation du Communauté de Communes Lodévois & Larzac à hauteur de 5 100€ pour l'exercice 2023.

Convention de partenariat Plan Marketing 2023 entre Hérault Tourisme et Logis de l'Hérault.

- *Entité concernée :*

Logis de l'Hérault

- *Administrateur intéressé :*

Mr Gabriel Escudié, Président de Logis de l'Hérault

- *Nature, objet et modalités :*

Participation de Logis de l'Hérault de 10 000€ pour l'exercice 2023.

Montpellier, le 2 mai 2024

KPMG SA

Florence GABRIEL

Commissaire aux comptes

HERAULT TOURISME Association de loi 1901

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023